

# CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'INFIRMIERS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

## Session 2024 RAPPORT DE JURY

### 1- Textes de référence

Décret n° 2012-762 du 09 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat.

Arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

### 2- Concours externe

#### a. Conditions d'inscription

Le concours est ouvert aux candidats titulaires :

- de l'un des titres de formation, certificats ou diplômes mentionnés aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique ;
- d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4331-4 du même code.

Les candidats doivent établir, lors de leur inscription, un dossier de candidature qui doit comprendre obligatoirement les pièces suivantes :

- une copie de leurs titres ou diplômes ;
- un curriculum vitae détaillé indiquant les formations qu'ils ont suivies, les emplois qu'ils ont occupés, les stages effectués et, le cas échéant, la nature des activités et travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part.

L'absence de transmission de ce dossier ou sa transmission après la date indiquée sur l'arrêté d'ouverture du concours entraîne l'élimination du candidat.

#### b. Les épreuves

*Admissibilité :*

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le 05 avril 2024

L'épreuve écrite est la suivante :

Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier (durée : 03h00 ; coefficient 1).

Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et son abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8.

## Admission :

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée le 13 mai 2024

Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury (durée : 30 mn ; coefficient 2). Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au maximum sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle.

Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes au minimum. La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat aux cours de son exposé et de ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription.

Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues.

En outre, des questions portant, notamment, sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et à l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être posées par le jury.

### c. Le directoire et les membres

Le concours pour le recrutement d'infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2024 a été organisé par la division des examens et concours du rectorat de l'académie de la Guyane et placé sous la Présidence de Monsieur MORDICE Raymond, chef d'établissement du collège Justin CATAYEE à Cayenne.

Le jury de ce concours pour le recrutement d'infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur était composé outre le président, de trois membres issus des services de santé de l'éducation nationale en Guyane.

### d. Données statistiques sur la session

Postes offerts

Nombre total
03

Nombre de candidats

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits sur LC
28	20	10	03	04

### e. Les résultats

	<b>Admissibilité</b>	<b>Admission</b>
<b>Epreuves</b>	<b>Ecrit</b>	<b>Oral</b>
<b>Note maximale admis et LC</b>	<b>16.00</b>	<b>18,00</b>
<b>Note minimale admis et LC</b>	<b>10.00</b>	<b>12,00</b>
<b>Moyenne sur le concours</b>	<b>Liste principale</b>	<b>Liste complémentaire</b>
<b>Premier</b>	<b>17,33</b>	<b>14,66</b>
<b>Dernier</b>	<b>15,41</b>	<b>12,00</b>

### 3- Recommandations aux candidats

➤ Concernant l'écrit, et plus spécifiquement les deux cas pratiques avec mise en situation, on peut relever plusieurs points qui ont été soulignés par les membres du jury.

Même si une telle épreuve ne nécessite pas de connaissances thématiques particulières, il n'en reste pas moins qu'elle doit être préparée et que le candidat doit s'être entraîné à cette forme d'exercice.

Pour cette session 2024, la thématique de la 1<sup>ère</sup> épreuve portait sur une mise en situation d'un personnel de santé en milieu scolaire. La quantité de documents en appui était tout à fait gérable compte tenu du temps imparti. Les documents étaient sur le fond et, dans la rédaction, abordables. Le sujet et les questions posées étaient par ailleurs précises et claires.

Malgré cette relative simplicité, il s'est avéré que les copies souffraient de concision et de ce fait ont été plutôt moyennes. Les correcteurs ont constaté trop de copies brouillonnes tant sur la forme que sur le fond et la structuration du propos.

Sur le fond, à la lecture des copies, le lecteur doit comprendre que l'IDE connaît son métier ainsi que les attendus face à diverses situations en milieu scolaire.

Les candidats ne hiérarchisent pas forcément leur propos et mettent au même niveau des éléments essentiels et des détails. Il faut également faire preuve de discernement.

Sur la forme, il convient d'avoir un style clair, facile à la lecture.

Pour cette session 2024, le sujet était relativement simple. Il y a donc eu très peu de hors sujet et de copie inachevée faute de temps contrairement aux sessions antérieures.

Globalement, pour une bonne approche de ce type d'épreuve, il est nécessaire en amont que le candidat renforce ses connaissances en lien avec son métier d'infirmière, qu'il suive de très près l'actualité politique et des contextes légaux et réglementaires qui en découlent (lois, textes réglementaires, doctrine juridique, documents de type administratif, pages internet des ministères et des administrations, articles de journaux...)

Le jury a pu noter que dans une grande majorité, certaines copies, dans leur rédaction, font preuve d'un manque de connaissance et de ce fait les questions ne sont pas toujours traitées et maîtrisées par les candidats. Les réponses sont trop souvent insuffisamment développées.

Plus généralement des points sont attribués, sur les épreuves écrites au regard de l'orthographe, de la syntaxe, du soin apporté à la copie et à sa rédaction.

➤ Concernant l'épreuve d'admission (oral), Il convient de préparer cette épreuve soigneusement.

Les candidats doivent porter un regard analytique et approfondi sur leur expérience professionnelle. Ils doivent s'intéresser à leur environnement professionnel au sens large du terme. Ils ne doivent pas se contenter d'une vision restrictive de leur action passée et à venir. Ils doivent également connaître certains fondamentaux, notamment le statut du fonctionnaire ainsi que l'organisation et le fonctionnement de notre grande institution.

L'épreuve orale, est avant tout un point de départ qui consiste à un échange avec le jury portant sur des questions de mise en situation. A cette occasion, les membres du jury pourront apprécier les qualités du candidat, ses capacités d'analyses, son positionnement. Cependant, le candidat devra également s'être intéressé à l'administration dans laquelle il postule, ses missions, et son organisation. Il devra également savoir quels métiers il sera amené à exercer et dans quelles structures. Plus globalement, le candidat devra connaître les fondamentaux de l'organisation administrative et lien hiérarchique au sein du ministère de l'éducation nationale (administration centrale et l'administration déconcentrée (ministère, académie, autorité locale etc...)).

Le candidat doit intégrer le fait que le corps des IDE est un corps d'encadrement, qui doit rendre des comptes en cas de manquement et non un corps de simple exécution.

Fait à Cayenne, le 16 juin 2024

Le président du jury

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "Collège Justin CAYENNE", "Principal", and "BP 300 - 97307 CAYENNE CEDEX". The signature is a large, stylized cursive mark that extends across the stamp and slightly beyond its left and right edges.